

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF1858

présenté par

Mme Rouaux, Mme Keloua Hachi, M. Echaniz, M. Vallaud, M. Baptiste, Mme Pires Beaune, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	1
Création d'un fonds dédié au développement du design actif dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 <i>(ligne nouvelle)</i>	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés est un amendement d'appel en vue de l'héritage des JOP 2024 : par cet amendement, nous appelons le Gouvernement à créer un fonds dédié à l'accompagnement des collectivités pour faire du déploiement du « design actif » afin de promouvoir l'activité physique.

Par ce fond, il s'agit - d'aménager l'espace public et les bâtiments afin d'inciter à l'activité physique ou sportive, de manière libre et spontanée, pour toutes et tous, - d'associer des questions d'urbanisme, de santé et de développement de la pratique sportive dans nos espaces de vie (parcours sportifs, animations, espaces verts, pistes cyclables, aires de jeux, skatepark, marquage au sol, signalétique, agrès, escaliers, marches urbaines etc.), - de stimuler la pratique d'activités physiques et de diminuer les temps sédentaires, en motivant les populations à bouger de manière libre et spontanée, en rendant les villes moins hostiles aux piétons et aux cyclistes.

Ce sont là les objectifs du « design actif » que certaines villes ont déjà mis en place, comme Montpellier, Biarritz, Calais, Strasourg, Paris et qui devrait se déployer dans une centaine de ville.

Le déploiement de ce programme mériterait d'être accéléré et proposé à l'ensemble des collectivités locales, en maintenant un bonus financiers pour les territoires « terres de jeux 2024 ».

Cette proposition est issue du livre « Bougeons » de notre ancien collègue Régis Juanico.

Afin d'être recevable, cet amendement :

- abonde de 1 euro, en AE et CP, le nouveau programme « création d'un fonds dédié au développement du design actif dans le cadre de l'héritage des JOP 2024
- retire 1 euro, en AE et CP, l'action 01 du programme 350 Jeux olympiques et paralympiques 2024